

-----  
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE  
-----

**Extrait de délibération du Conseil Municipal  
en date du 18 septembre 2025**

**Tél : 01.64.33.01.89**  
mairie@germignyleveque.fr

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
- présents : 11  
- votants : 13

**L'an deux mille vingt-cinq les dix-huit septembre**  
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie  
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :  
**10 septembre 2025**

**Étaient présents** : Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - Alain BRIAND - DANET Céline - CASCALES Rodolphe -  
DUBREUIL Joëlle - BARRANGER Carole - Jean-Marie MORLET - RISPINCELLE Josiane - Bruno MERLIN -  
ZOETEMELK Danièle - SALAMONE Célestin

**Absents représentés** : Lydie ZITOUNI par BARRANGER Carole – Philippe LEFRANÇOIS par Dany ZOETEMELK

**Absents excusés** : Bérangère LONGUET - Jean-Luc SCANZAROLI

**Secrétaire de séance** : Jean-Marie MORLET

**2025-19 Règlement intérieur du cimetière**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-7 et suivants et L 2223-1 et  
suivants ainsi que les articles R 2213-39 et suivants et 2223-1 et suivants,  
Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,  
Vu le Code Civil, notamment ses articles 78 et suivants,  
Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 225-18,  
Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité et le  
maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière, le columbarium et le jardin du souvenir,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du cimetière ci annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés  
**APPROUVE** le règlement intérieur du cimetière ci-annexé.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents  
Pour extrait conforme à l'original

Fait à Germigny l'Évêque, le 18 septembre 2025

Le Maire,  
Aline MARIE MELLARE

